

L'AUTAN

BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DU CENTRE AÉROPORTÉ DE TOULOUSE

155, Avenue de Grande-Bretagne

31053 TOULOUSE CEDEX

N° 2 Décembre 1976

Publication semestrielle

Tél. (61) 49.39.61

Télex : ATE-TLSE-51839

EDITORIAL

Le premier numéro de l'AUTAN a été, en général, bien accueilli. Nous pensons que celui-ci plaira davantage encore puisque nous avons essayé de tenir compte, pour sa rédaction et son montage, de toutes les critiques qui nous ont été adressées ; formulées en toute amitié, sans arrière-pensée, elles ont été la preuve d'une part, que l'AUTAN se devait de paraître, d'autre part qu'il avait déjà bien joué son rôle de liaison.

Innovation à partir de ce deuxième numéro : la plupart des bulletins contiendront désormais une feuille intercalaire de couleur comportant une Rubrique Sociale et des Renseignements Divers. Groupées, toutes ces feuilles constitueront rapidement un opuscule dans lequel il nous sera commode de puiser, au moment opportun des renseignements qui nous permettront de simplifier certaines de nos démarches, de connaître nos droits, etc. . .

D'autres améliorations suivront certainement ; elles seront l'œuvre d'une équipe à laquelle vous pouvez appartenir en nous envoyant des articles intéressants.

Journalistes à vos plumes !

Ai trabal toutis !

Au travail tous !

M. CATHALA



LE COMITE de REDACTION vous présente ses "MEILLEURS VOEUX" pour 1977

ET, PAR SAINT - MICHEL

Le 1er Octobre dernier, le Centre Aéroporté a fêté Saint-Michel patron des parachutistes.

Tous les personnels du Centre étaient réunis en fin d'après-midi à D8, dans la salle de pliage des parachutes fort bien aménagée et décorée pour la circonstance.

Cette réunion, maintenant traditionnelle, nous a permis d'accueillir des autorités locales civiles et militaires représentant les organismes avec lesquels le CAP entretient des relations de travail. Nombre d'anciens, actuellement à la retraite, nous avaient aussi fait le plaisir de venir se retremper dans cette maison qui reste toujours la leur.

(suite au verso)

Le mot du Directeur

Depuis un peu plus d'un an, des actions ont été entreprises pour faire évoluer nos structures aux fins de les rendre plus économiques et, partant, plus efficaces encore ; le CAP s'est ainsi progressivement remodelé et il est maintenant possible de dégager les premiers résultats.

Je tiens à dire qu'ils sont positifs et encourageants ; ils sont le fruit des efforts de tous. Les tâches n'ont pourtant pas été faciles tous les jours, j'en suis convaincu. Certains ont dû se reconvertir entièrement d'autres ont accepté des charges complémentaires en mettant en valeur des compétences de polyvalence, tous ont œuvré dans un excellent esprit d'équipe ; cela aussi est à souligner et j'ai plaisir à le faire.

Au début de cette année, des prévisions ont été établies pour chacune des affaires confiées au CAP. Certes, tous les objectifs n'ont pas été atteints ; nombre d'affaires ont cependant très bien marché, en revanche d'autres accusent encore des retards et, enfin, les dépenses constatées n'apparaissent pas toujours conformes aux estimations qui avaient été faites. Pourtant, nous n'avons pas mal travaillé et je crois sincèrement que chacun a tenu à apporter sa contribution pour un meilleur rendement. Sans doute reste-t-il encore à maîtriser les techniques de la prévision ainsi que celle de l'organisation du travail dans le cadre des programmes. Je suis persuadé aussi qu'il faut apprendre à déléguer des responsabilités et à bien les assumer à tous les niveaux ; chacun pourra ainsi mieux jouer son rôle au sein de l'équipe.

Pour l'année prochaine, ainsi que j'ai eu l'occasion d'en parler lors de notre réunion de la Saint-Michel, notre plan de charge s'annonce plus difficile que d'habitude. Une orientation vers des secteurs d'activités nouvelles est donc à préparer malgré les difficultés liées à nos compétences très spécifiques ; nous avons pour cela des moyens intéressants disponibles, il convient de savoir les valoriser pour les mettre en œuvre. Quelques essais d'élargissement de notre domaine d'activités ont été entrepris dans ce but et ils se poursuivent favorablement ; toutes les idées dans ce sens sont en conséquence à rechercher et à exploiter.

Pour conclure, j'exprime à tous mes remerciements pour les efforts accomplis et pour les résultats obtenus en 1976. Et, en cette fin d'année, persuadé que chacun tiendra à contribuer au maintien du rayonnement et de la crédibilité du Centre Aéroporté, j'adresse à tous les personnels, en service ou à la retraite, ainsi qu'à leurs familles, mes vœux les meilleurs de bonne et heureuse année et de bonne santé pour 1977.

Et, par Saint-Michel (suite)

Au cours de son allocution, le Directeur a souhaité la bienvenue à nos invités et les a remerciés d'avoir bien voulu accepter de se joindre à nous. Puis, après avoir rappelé la vocation du Centre Aéroporté qui est principalement de servir les Troupes Aéroportées, il a évoqué les difficultés de la conjoncture actuelle. Aussi sérieuses soient-elles a-t-il précisé, ces difficultés ne doivent pas être une raison de découragement ; au contraire nous devons tous faire preuve d'imagination pour rester efficaces, même avec des moyens réduits, et le CAP doit conserver sa foi et son optimisme.

Les verres se sont ensuite levés pour porter un toast à la gloire des « paras » et la réunion s'est poursuivie dans une chaleureuse ambiance de franche camaraderie.

. VIVE LES PARAS !

Au cours du « pot », de gauche à droite :

Lt-Colonel HUMBLLOT, M. ALBERT,
M. GOURSOLLE, Mme TARAYRE,
Colonel DURRIEUX, Général CAILLAUD
et M. LAPLANE.



CHRONIQUE du CAP

Dans cette rubrique du premier numéro de l'AUTAN les origines de l'Etablissement ont été évoquées à l'intention de ceux d'entre nous arrivés depuis sa création.

Aujourd'hui, souhaitant intéresser plus particulièrement les agents dont les fonctions n'entraînent pas de relations directes avec l'Administration Centrale et les organismes coopérants, nous présentons le CAP dans le cadre de la Délégation Ministérielle pour l'Armement (DMA).

Sans vouloir faire un exposé sur l'organisation de la DMA qui dépasserait les limites de notre journal, il est nécessaire de rappeler quelques notions essentielles.

La DMA relève directement du Ministre de la Défense et, en coopération très étroite avec les Etats-Majors, elle a pour mission de satisfaire les besoins d'armements terrestres, aériens et navals exprimés par les armées ; elle met en œuvre les moyens de l'industrie privée ou d'Etat, ainsi que ceux de ses propres Centres techniques ou d'essais, pour définir et fournir les armements appropriés aux besoins des forces.

Elle comprend, outre le Cabinet et les organismes directement rattachés du Délégué :

- Six Directions ou Services Techniques :
 - . La Direction Technique des Armements Terrestres (DTAT)
 - . La Direction Technique des Constructions Aéronautiques (DTCA)
 - . La Direction Technique des Constructions Navales (DTCN)
 - . La Direction Technique des Engins (DTE n)
 - . La Direction des Recherches et Moyens d'Essais (DRME)
 - . Le Service Central des Télécommunications et de l'Informatique (SCTI)
- et trois Directions administratives :
 - . La Direction des Personnels et Affaires Générales (DPAG)
 - . La Direction des Programmes et des Affaires Industrielles (DPAI)
 - . La Direction des Affaires Internationales (DAI)

Chaque Direction possède un « Etat-Major » qui fait partie de l'Administration Centrale ; elle anime ses propres Etablissements et Services.

Notre Direction Centrale, la DTAT, dirige divers Centres techniques et d'essais, dont le CAP, et le Groupement Industriel des Armements Terrestres (GIAT) qui regroupe dix Etablissements industriels dont l'Atelier de Fabrication de Toulouse (ATE) bien connu de tous.

Au niveau de cette Direction Centrale, le bureau « Aéromobilité » est chargé des programmes de matériels de parachutage, d'aérolargage et d'aérotransport, ainsi que de certains équipements complémentaires pour les aéronefs de l'ALAT ; il est l'organisme qui anime le CAP au plan des activités techniques. Pour les questions de personnels, d'investissements et d'administration en général, le CAP est en relations avec d'autres services ou bureaux spécialisés de la DTAT ou de la DMA.

Pour conduire les affaires qui lui sont fixées par le bureau MOB/Aé, le CAP est amené à coopérer avec des Etablissements et Services de la DTAT ; en particulier, nous avons travaillé avec l'Etablissement Technique d'Angers (ETAS) pour la définition du fardier LOHR pour troupes aéroportées et l'Etablissement Central de l'Armement (ECA) nous a apporté son concours pour l'installation de nos cinéthéodolites à Fonsorbes.

En raison du caractère aéronautique de ses activités, le CAP entretient aussi des relations privilégiées avec les Services et Etablissements de la DTCA. Les programmes d'activités sont d'abord définis en commun avec le Service Technique Aéronautique (STAé) et nos largages ou autres activités aériennes sont menées en étroite coopération avec le Centre d'Essais en Vol (CEV) ; à cet égard, il convient de noter que le pilote d'essai du Transall est en même temps le Chef de l'annexe de Toulouse-Blagnac du CEV, ce rapprochement local est très intéressant. Le Centre d'Essais Aéronautiques de Toulouse (CEAT), autre Etablissement de la DTCA, nous apporte aussi le concours de ses puissants moyens qui complètent très heureusement les nôtres.

Mais là ne se bornent pas nos relations de travail avec d'autres organismes de la DMA. Il faut citer aussi le Centre d'Essais des Landes (CEL) qui nous apporte le concours de ses moyens pour le soutien en rechanges de nos cinéthéodolites et pour des essais sur rails de simulation à grande vitesse. Nous restons également en liaison très étroite avec le CEDOCAR et notamment avec sa délégation de Toulouse avec laquelle nous échangeons nos renseignements.

Le SIAR enfin qui relève de la DPAI, est un de nos correspondants permanents au niveau du suivi des fabrications industrielles ; il contrôle pour notre compte les matériels que nous commandons dans l'industrie mais, réciproquement, nous effectuons pour lui des essais en laboratoires ou en vol dans le cadre des épreuves d'admission dont il a la charge.

D'autre part, pour être complet, et bien qu'il n'appartienne pas à la DMA, il convient de mentionner le Groupement « Aéroportés » de la Section Technique de l'Armée de Terre (STAT) avec lequel le CAP est en relations journalières et tout particulièrement suivies. Cet organisme, qui est juxtaposé au CAP et conduit avec lui des activités étroitement coordonnées en mettant en œuvre des moyens communs, est le représentant et le conseiller technique de l'Etat-Major de l'Armée de Terre (EMAT). Entre autres missions, il est chargé de s'assurer que les matériels réalisés par les Services et Etablissements de la DMA conviennent bien pour les besoins des utilisateurs. Le fait que le CAP et le GAP/STAT soient ainsi rapprochés est un facteur important d'efficacité et d'économie de moyens.

Ce bref article tente de préciser la place occupée par le CAP dans l'ensemble formé par la DMA. Il ne prétend pas faire une revue exhaustive de toutes les relations de travail entretenues par le CAP avec les autres Etablissements ou Services de la DMA. Il devrait toutefois nous aider à mieux comprendre le rôle complémentaire de chacun et à faciliter entre les hommes des rapports toujours perfectibles bien que déjà excellents ; le double caractère terrestre et aéronautique des activités « aéroportés » impose en effet des liaisons multiples entre les organismes responsables et il est bon que tous les participants connaissent bien leurs rôles dans les structures existantes.

La rédaction de l'AUTAN est à la disposition des « curieux » qui souhaiteraient élargir leurs connaissances à ce sujet.

J. CHOTEAU

UNE ACTIVITE CIVILE DU CENTRE AEROPORTE

En dehors de ses activités pour les Armées, le Centre Aéroporté de Toulouse est fréquemment appelé à mettre les moyens de son laboratoire « Textiles et Environnements » au profit d'organismes civils.

Les représentants de ces organismes, qui se sont adressés à nous en raison de l'analogie qui existe entre leurs problèmes et ceux que pose en général le parachutisme (résistance des harnais, absorption de l'énergie de choc, etc...) ont été impressionnés par notre expérience en matière d'étude de la chute des corps et des chocs qui en résultent, ainsi que par les moyens d'essais et de mesures mis en œuvre.

En premier lieu, la Fédération Française de la Montagne (FFM) nous a demandé d'étudier et de réaliser un appareil d'essais dynamiques de corde d'alpinisme.

Conçu et mis au point par le CAP à partir du schéma « DODERO » cet appareil (Cf. photo ci-contre) se compose essentiellement d'un bâti à glissières de 7 m de hauteur et d'une masse largable de 80 kg permettant de reproduire un choc en fin d'une chute libre simulée. L'originalité de la machine réside essentiellement dans l'organisation de la libération de cette masse après le choc, ce qui permet de satisfaire aux conditions imposées par la Norme UIAA (1). A cette installation sont associés une chaîne de mesures et des moyens d'environnement habituellement utilisés par le CAP dans le cadre de ses essais en laboratoires, qui permettent une lecture directe et immédiate des résultats.

Deux autres installations similaires existent en Europe, l'une à VIENNE et l'autre à STUTTGART, mais seule celle du CAP a été reconnue exactement conforme à la Norme par M. ZANANTONI, rapporteur désigné par l'UIAA.

Notre installation fonctionne depuis 1963 ; elle a été agréée par l'UIAA comme le seul laboratoire officiel français capable de tester des éprouvettes de cordes en vue de l'attribution du « label », et nous recevons régulièrement des demandes d'essais des constructeurs, de la FFM et de l'UIAA



L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles s'est intéressé également à nos activités et à nos possibilités d'essais sur des équipements individuels de protection pour des personnels travaillant en élévation. M.J.F. ULYSSE, Ingénieur de l'INRS, a notamment mis au point avec nous un programme d'essais concernant divers dispositifs de protection, en particulier stop-chute et absorbeur d'énergie cinétique.

Les moyens habituels d'essais et de mesures du CAP, utilisés au profit de l'INRS, ont donc permis de tester divers équipements et d'éliminer d'emblée des réalisations jugées dangereuses. Ces essais ont également permis à l'INRS d'établir un projet de Norme qui régira ultérieurement la fabrication et la qualification de ces matériels.

Que ce soit avec la FFM, l'UIAA, ou bien avec l'INRS, le CAP entretient désormais des relations de travail intéressantes qui prolongent ses activités au profit des Armées et lui ouvrent un domaine de diversification non négligeable.

Les résultats enregistrés sont à porter au crédit des agents du CAP qui ont fait preuve d'imagination et d'initiatives constructives ; leurs actions dans ce domaine méritaient donc d'être citées car elles contribuent au rayonnement de notre Centre.

R. CARALP



" FLASH "

Le CAP et le CEV viennent d'achever à Istres les premiers essais de faisabilité du largage à très basse hauteur à partir du Transall.

Ces essais grandeur, les premiers réalisés en France, sont satisfaisants ; ils ont confirmé les résultats prometteurs enregistrés lors des largages simulés à partir de la maquette de soute du CAP.

Des charges de 1 à 3 tonnes, extraites à grande vitesse de la soute de l'avion C. 160 alors que celui-ci volait entre 5 et 6 mètres de haut ou bien lorsqu'il roulait sur la piste à plus de 200 kilomètres par heure, prenaient contact avec la piste à près de 130 kilomètres par heure et s'immobilisaient après des glissades de près de 200 mètres.

Ces nouveaux résultats positifs permettent d'envisager la poursuite de travaux intéressants pour développer ces nouvelles techniques de largage.



EPREUVE DU PERMIS DE CONDUIRE MILITAIRE



« Moussus, boui derengarei pas gaïré »
 Sadiguet a qualques besis
 « Per forço me cal préné l'airé »
 Plaço siou plaït ». Mais dous couquis
 Per qui lé cant et la mousico
 Erou sous pus grandis plasés,
 Sans sé soucia de la coulico,
 Ni de la doulou del Anglés,
 Se lébéroun coumo dous diablés
 En y disen de se cala
 Et dous brasses impitoyablés
 L'oublitserou à s'assietta.

L'Anglés tournait à sa plaço
 Accablait, souffrent et rendut
 Bert coumo un mort, frets coumo glaço,
 Enfins coumo un home perdu.
 Que fa ? Sourti ? Es pas possible,
 Et quand enfin se betset
 Prest à creba d'un mal tarrible
 Nostre home enfin se décidet ;

Et, dins un moument ount l'ourchestro
 Trounabo a fa toumba le plaound,
 Deberrouillait la tripo mestro
 Et remplisquet le pantaloun.

Quand se sousquet amé couratché
 D'aquel leban débarrassat,
 De suite atset un boun visatché
 Et semblabo ressuscitat.

Et dins soun sang frets insulari,
 Al miets d'aquel banc salutari,
 Répétabo de temps en temps :
 « Moun Diou, moun Diou qu'é yeou men boli
 D'abé tant loungtemps appatit,
 Me semblo qué nadi dins l'oli
 Aro qué siou ellaougerit.

Mais dal fioc, mémés sous las cendrés,
 Toutchoun un poc de fun sourtis
 Et uno flairo, sans naï attendré
 Al tour dal milor s'expandis.

Lou qué ténio la countrobasso
 Penset daïssa toumba l'arquet
 Taleou qu'aquelo brumo basso
 Al nas y pountet soun bouquet.

Tout lou moundé se réculabo
 Per débina de qu'un coustat
 Uno talo aoudou s'escapabo
 Ou per demanda de tabac

Et nostré Anglés pas bergougous
 Se ténio drets coumo uno quillo
 Et gardabo soun sérious
 Coumo un ase quand on l'estrillo.

Un musicien de sus besis
 Que sabio de qu'uno boutico
 Ero sourtit aquel atchis
 Ourganisat bité uno intriguó
 Per poudé s'en débarrassa :
 Toutis lous de la mémo rengo
 Se lébéroun per lou laïssa passa
 El se cargait de fa la lengo ;

« Moussu sadits, souffrissets pla
 Ya mjejo ouro que bous regardi
 Sies malaout, boun cal ana ;
 Anas sourti, yeou men cargi
 Et per boulé l'accoumpagna
 Fasquet de suite le gesté.

Mais l'Anglés boulio damoura
 Aro que se troumabo lesté
 Et, sans ese brico interdît
 Y respoundet : « Sies trop houneste !
 Siétaibous, n'ei prés moun partit. »

L'ANGLAIS A L'OPERA

Traduction du texte occitan

Messieurs, je ne vous dérangerai guère, dit-il à quelques voisins je suis obligé de prendre l'air, place SVP. Mais deux fanatiques de la musique, sans se soucier de la colique de l'Anglais, se levèrent comme deux diables et l'obligèrent à se rasseoir.

L'Anglais revint à sa place, dans tous les états, vert comme un mort et froid comme glace, enfin comme un homme perdu. Que faire ? Sortir ? Impossible. Quand il se vit sur le point de mourir d'un mal terrible il se décida : au moment où l'orchestre tonnait à faire tomber le plafond, il abandonna sa retenue et remplit son pantalon.

Quand il fut enfin soulagé il reprit un bon visage et sembla ressuscité ; et, dans son flegme insulaire il répétait : « Mon Dieu que je m'en veux d'avoir attendu si longtemps.

Mais du feu, même sous la cendre, un peu de fumée sort toujours et une odeur s'épandit autour du milord. Celui qui tenait la contrebasse faillit en perdre l'archet. Tout le monde se reculait tandis que notre Anglais, raide comme une quille gardait son sérieux comme un âne qu'on étrille.

Un musicien voulut l'aider à sortir mais l'Anglais fort à son aise lui répondit : « Merci, asseyez-vous vous même, j'en ai pris mon parti.

NOTRE CARNET

NAISSANCE : Cyril, fils de M. et Mme Gilbert QUERE
 Fabienne, fille de M. et Mme Roselyne LACROIX

AVANCEMENT : M. DURAND René (ST) 1 B du 01.04.1976
 M. BEDEL Roger (SE) G. V du 26.07.1976
 M. DUPOU Jacques (SA) 3 C du 01.11.1976

PROMOTIONS : Chef de Bataillon HUMBLLOT François promu
 Lieutenant Colonel du 01.08.1976
 IPETA BONAN Franco, promu IPA du
 01.08.1976

NOMINATIONS : IPETA BONAN Franco, nommé Chevalier dans
 l'Ordre National du Mérite.

MEDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL (1975) :

Médaille d'argent M. DEFRAUX Henri (SA)
 du 01.01.1976 M. MERIC Pierre retraité
 M. SERRES Jean (SE)

Médaille de bronze Mme MERAS Simone (STAT)
 du 01.01.1976 M. ARASSE René (SA)
 M. DEWYNTER Pierre (SA)
 M. FAVARON Guy (SE)
 M. GARCIA Joseph (SE)

MUTATION : IPETA BONAN Franco muté à la SEFT
 le 01.09.1976

MUTATIONS INTERNES : M. JOULIA Henri muté de ST.1 à SE.3
 Mme MONTANA Lucette mutée de SA.3 à SE.1
 M. ARTIS Daniel détaché à l'Atelier Menuiserie
 M. BEZ Georges détaché à l'Atelier Menuiserie

JEU N° 2

Quel nombre manque :

	1			3
	1			1
2	- 5	- 3	- 7	
	1	1	1	
	6	- 8	- 1	- 2
	1	1	1	1
	5	- 4	- 6	- 2
		1		
		?		

Solution du n° 1

1) - La série 5 - 7 - ? - 17 - 25 - 35 se complète ainsi
 5 - 7 - 11 - 17 - 25 - 35 car les différences
 entre les nombres successifs sont respectivement :

2 - 4 - 6 - 8 et 10

2) - La série ci-après

128 - 93 - 35 - 58 - 23 - ?

s'écrit : 128 - 93 - 35 - 58 - 23 - 35 car chaque
 nombre est la différence des deux précédents.

Comité de REDACTION

Max CATHALA

assisté de :

- AMADIO Joseph
- BOUCHET Roland
- CARALP René
- CAUMONT Jean
- CAVALLO Jean-Pierre
- CHOTEAU Jean
- COLOMER Georgette
- DUCOFFRE Jean
- FAJEAU Roland
- MONFRAIX André
- TOULZE Marie-Antoinette

RUBRIQUE SOCIALE

PRESTATIONS et SECOURS
versés à ses adhérents par la
CAISSE de SOLIDARITE

Nous reproduisons, en le mettant à jour, l'article que nous avons fait paraître, en Juillet dernier, dans le premier numéro de l'AUTAN, à la page 3, à la rubrique SOCIAL.

La Caisse de Solidarité de l'Atelier de Fabrication de Toulouse verse à tous ses adhérents, les prestations et secours ci-après :

MILITAIRES :

- à l'occasion de leur présence sous les drapeaux, un versement de 200 F

ALLOCATION NAISSANCE :

- à l'occasion de chaque naissance, un versement de 100 F

DECES :

- d'un membre du personnel, versement de . . . 1500 F
- d'un ascendant, de descendants directs, du conjoint, versement de 500 F

INTERVENTIONS CHIRURGICALES :

- pour l'adhérent :
 - de K 40 à K 99 versement de 80 F
 - à partir de K 100 et au-delà, versement de . . . 120 F
- pour tout enfant à la charge de l'adhérent :
 - de K 40 à K 99 versement de 50 F
 - à partir de K 100 et au-delà, versement de . . . 70 F

MALADIE de l'ADHERENT :

- après 4 mois de maladie, versement de . . . 150 F
- après 8 mois, versement de 200 F
- après 12 mois, versement de 200 F
- après 17 mois, versement de 200 F
- après 23 mois, versement de 200 F
- après 30 mois, versement de 200 F

Quand les assurés sociaux ne bénéficient pas de leur plein salaire, la Caisse de Solidarité leur verse, tous les mois et demi, une somme de 200 F jusqu'à concurrence de six versements consécutifs soit au total 1200 F

ACCIDENTS du TRAVAIL :

Les accidentés du travail peuvent percevoir 6 versements de 150 F échelonnés tous les mois et demi, soit au total . . . 900 F

RETRAITES ou REFORMES :

45 jours environ après la radiation des contrôles, les retraités ou réformés perçoivent une somme de 400 F

REMARQUE IMPORTANTE

Ne pas oublier que le CARNET PHARMACEUTIQUE, délivré au moment de l'adhésion à la Caisse de Solidarité, n'est utilisable que dans le département de la Haute-Garonne seulement ; peuvent en bénéficier :

- tous les adhérents à la Caisse de Solidarité, qu'ils fassent partie ou non de la Mutuelle Civile de la Guerre.
- tous les retraités ayant appartenu durant leur activité à la Caisse de Solidarité
- les conjoints non salariés (y compris ceux dont le dossier se trouve à la Caisse Primaire)
- tous les enfants qui sont à la charge de l'assuré.

Nous rappelons que depuis le 1er Septembre 1974, le montant de la cotisation mensuelle à la Caisse de Solidarité est de 7 Francs

BONIFICATIONS DE PRESTATIONS

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle Civile de la guerre, approuvé par l'assemblée générale, a décidé d'accorder une prestation exceptionnelle de complément égale à la prestation normale (20% des tarifs de la nomenclature - Sécurité Sociale -) pour les LUNETTES, PROTHESES DENTAIRES, PROTHESES AUDITIVES.

Pour prétendre à cette prestation de complément, il faut que la prescription médicale soit postérieure au 30 Juin 1976.

Pour l'obtenir, vous adressez à votre section mutualiste :

- le volet de remboursement de la Sécurité Sociale ;
- la facture ou la note de frais correspondant à la fourniture.

Cette mesure s'applique aussi aux mutualistes exonérés du ticket modérateur de l'assurance-maladie.

En cas d'intervention chirurgicale calibrée K 120 et au-dessus, une participation de 10 Francs par journée d'hospitalisation pourra être accordée, à partir du 1er Juillet 1976, par le bureau de votre section mutualiste sur les frais d'hébergement en chambre particulière dûment justifiés.

Cette participation ne joue pas en cas d'hospitalisation médicale.

Dans le prochain numéro de l'AUTAN qui paraîtra en Juin 1977, l'intercalaire n° 2 traitera de la charte du malade hospitalisé.

L'article comportera une analyse approfondie de la circulaire du 30 Septembre 1974 : on précisera les différentes formalités à remplir tant au moment de l'entrée qu'au moment de la sortie de l'hôpital ; on énoncera également tous les droits du malade et les règles qui doivent être observées durant l'hospitalisation.

La conclusion sera suivie de quelques informations médicales importantes.

CARTE de COMBATTANT :

La carte du combattant donne droit :

- au patronage de l'Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre (aide morale, prêts, secours, etc.....);
- au statut de grand mutilé, lorsque l'infirmité pensionnée à été contractée en unité combattante ;
- à la retraite du combattant, en principe à 65 ans ;
- à la retraite mutualiste du combattant, avec participation de l'Etat ;
- à la retraite professionnelle anticipée ;
- à la rééducation dans les Ecoles de l'Office National (à Muret par la région Toulousaine) et éventuellement hors de ces écoles ;
- à des bourses d'études pour l'apprentissage d'un nouveau métier ;
- à l'hébergement dans les Maisons de Retraite de l'Office National ;
- au port de la croix de combattant.

Pour obtenir la carte de combattant, s'adresser au service départemental des Anciens Combattants et victimes de guerre, 15, Avenue Gabriel Péri à Toulouse qui donnera par ailleurs tous renseignements particuliers.

IL FAUT :

- remplir un formulaire spécial,
- fournir deux photographies d'identité (3,5 x 4 cm) sans retouches, prises de face, tête nue.
- présenter une fiche d'état civil,
- donner les photocopies, certifiées conformes par la Mairie, des premières pages du livret militaire ou de la fiche de démobilisation ou encore de l'état signalétique et des services.

Toutes ces formalités sont gratuites ; elles peuvent se faire par correspondance, le formulaire peut être expédié après demande.

Les Anciens Combattants d'Afrique du Nord peuvent obtenir cette carte.

CARTE D'INVALIDITE CIVILE :

Toute personne, quelle que soit sa nationalité, qui souffre d'une incapacité permanente évaluée à 80%, ou qui a une mauvaise vision (moins de 1/10) peut obtenir la carte d'invalidité civile.

Les renseignements sont donnés à la Mairie du domicile, au bureau de l'aide sociale.

IL FAUT :

- remplir une formule spéciale,
- fournir un certificat médical très précis,
- fournir une photographie d'identité (3,5 x 4 cm),
- présenter des pièces justificatives :
 - d'état civil (fiche d'état civil)
 - de domicile (quittance loyer, gaz, etc...)

Les formalités d'obtention sont gratuites mais longues. Un récépissé tient lieu de preuve de déclaration jusqu'à délivrance de la carte.

AVANTAGES

- places réservées dans les transports en commun,
- une demi-part supplémentaire pour le calcul des impôts si l'infirme est célibataire, veuf ou divorcé.

- obtention de la carte station debout pénible donnant priorité aux guichets des administrations,

- obtention de la carte de cécité (vision de moins de 1/20).
- voyages SNCF gratuits pour les personnes guides,
- exonération de la redevance radio,
- vignette auto gratuite,
- obtention d'une allocation si les revenus ne dépassent pas une certaine limite.

DECLARATION DE PERTE

S'ADRESSER au commissariat de police desservant le lieu probable de la perte (sinon à la gendarmerie ou à la Mairie).

PRESENTER une fiche justificative d'identité.

En cas de perte des papiers d'identité, se présenter avec 2 témoins majeurs pouvant attester votre individualité.

DONNER tous les renseignements concernant le ou les objets perdus et les circonstances de la perte.

Toutes ces formalités sont gratuites.

YA UN TRUC -

TAPISSIERS -

Vous venez de tapisser ; le papier cloque. Attendez le séchage complet, il peut tout arranger. Si après séchage les cloques persistent, faites tiédir un fer à repasser, percer un petit trou, au milieu de la cloque, à l'aide d'une épingle très fine et repasser en intercalant une feuille de papier blanc entre la tapisserie et le fer à repasser, ceci afin de ne pas décolorer le papier peint. La cloque doit disparaître.

PEINTRES -

Vous venez de peindre et décidez d'interrompre un instant votre travail ; ne perdez pas de temps à nettoyer le pinceau que vous venez d'utiliser : enveloppez-le, bien serré, dans une feuille d'aluminium mince, la peinture ne séchera pas sur les poils. Vous pourrez vous resservir de ce pinceau après quelques heures de repos.

MENAGERES -

Votre réfrigérateur ouvert exhale une odeur désagréable. Mettez à l'intérieur une soucoupe de lait. Renouvelez-la pendant plusieurs jours, toute odeur aura disparu .

Souvent quand on fait cuire des légumes à l'eau, elle déborde à l'ébullition. Pour l'éviter, il suffit de passer de l'huile au bord de la casserole.

Pour empêcher les fourmis de venir dans le sucre, il suffit de mettre quelques grains de chicorée au fond du sucrier.

MESDAMES -

Tout de suite après avoir posé votre vernis à ongles, trempez vos doigts cinq minutes dans l'eau très froide. Le vernis séchera dans l'eau. Il sera moins fragile et bien plus brillant.

Pour avoir les coudes bien lisses et doux, il faut les frotter après le bain avec un peu de glycérine. C'est le plus rapide moyen de « gommer » les rugosités.